Lettonie : appliquer la loi sur le démantèlement des monuments à la gloire des régimes soviétique et nazi

Description

Le 13 septembre, le maire de Daugavpils, Andrejs Elksniņš (parti Harmonie), a annoncé l'adoption d'un plan d'action pour le démantèlement de deux monuments à la gloire du régime soviétique. Il a également précisé que la ville respecterait bien la date butoir du 15 novembre inscrite dans la loi sur le démantèlement des monuments glorifiant les régimes soviétique et nazi, adoptée par le Parlement letton le 16 juin. Toutefois, le ministre de la Protection environnementale et du Développement régional, Artūrs Toms Plešs, a indiqué que, lors de l'annonce, son ministère n'avait pas reçu le plan d'action de Daugavpils alors qu'il avait été demandé aux municipalités de le fournir avant le 5 août.

Cette question cristallise les tensions entre le ministère et la municipalité depuis plusieurs semaines. Fin juin, le conseil municipal de Daugavpils a saisi la Cour constitutionnelle lettone au sujet de la loi du 16 juin mais sa requête a été rejetée le 14 septembre. En août, A. Plešs et A. Elksniņš se sont mutuellement visés sur les réseaux sociaux et à travers des communiqués, le ministre qualifiant les actions du Conseil municipal de « sabotage » et A. Elksniņš accusant le ministre de créer une polémique à des fins purement électorales. Le 29 août, le ministère a dit envisager de demander la destitution du Conseil municipal de Daugavpils pour son « inaction » dans le démantèlement des monuments, alors que la ville était l'unique municipalité lettone à ne pas avoir fait parvenir de plan d'action.

Depuis la promulgation de cette loi, les polémiques se multiplient en Lettonie : le maire de Rēzekne (parti Harmonie) a affirmé que la loi serait respectée mais a souhaité sonder la population qui, selon lui, s'opposait aux démantèlements (fin août, un sondage indiquait pourtant que plus de 53 % de la population les soutenait). Dans la municipalité d'Alūksne, les autorités locales ont, quant à elle, informé la police de la disparition d'un monument qui devait être démantelé…

Sources : *LSM, Baltic News Network, municipalité de Daugavpils, ministère de la Protection environnementale et du Développement régional, Cour constitutionnelle de Lettonie.*

date créée
21/09/2022
Champs de Méta
Auteur-article : Juliana Barazer